

# Réouverture des écoles obligatoires

Jeudi, 30. avril 2020

De: SSP-Enseignement



**Le SSP-Enseignement a pris connaissance ce jour des décisions de la Cheffe du DFJC et des modalités et mesures qui devront être mises en place dans les établissements scolaires primaires et secondaires du canton. Plusieurs de ces mesures correspondent aux éléments demandés par notre syndicat le 27 avril, tant du point de vue sanitaire que pédagogique. Il reste toutefois des inconnues tant sur le dispositif que sur sa mise en œuvre concrète.**

Nous rappelons que, si nous défendons un retour en classe aussi rapide que possible, la question sanitaire doit être le critère prioritaire de cette réouverture des écoles; en effet, c'est la santé des élèves, de l'ensemble du personnel des écoles ainsi que de l'ensemble de la population qui sont en jeu. Dans cette perspective, le caractère progressif du retour en classe est une bonne nouvelle. Le SSP-Enseignement signale néanmoins que ce ne sont que sept à huit jours ouvrables qui séparent la rentrée du 11 mai de l'ascension. Cela nous paraît court, particulièrement pour les plus jeunes élèves, pour pouvoir s'adapter à une nouvelle situation de vie scolaire.

Lors de cette rentrée, il faudra par ailleurs veiller à ce que les règles d'hygiène, les gestes barrières, des distances physiques ainsi que l'ensemble des mesures permettant la protection de la santé de toute et tous soient réellement appliquées dans chaque établissement. Pour cela, nous souhaitons que le modèle de contrôle instauré dans le reste de l'administration cantonale – qui consiste à la possibilité de saisir Unisanté en cas de non-respect des mesures sanitaires sur le lieu de travail – soit également appliqué dans les établissements scolaires. Les collègues devraient ainsi pouvoir refuser de se rendre au travail au cas où les règles ne seraient pas respectées.

[Suite du communiqué ici](#)

[Nos demandes du 27 avril](#)